

SECURITÉ

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES :

C'est un dispositif basé sur le principe du volontariat des riverains et ayant pour objectif de réduire les cambriolages, en faisant revivre l'entraide et la convivialité dans le village.

EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

Le principe de "voisins vigilants et solidaires" consiste, en responsabilisant les habitants d'une rue ou d'un quartier, à veiller sur leur zone d'habitation. Concrètement, son application se traduit par le signalement de toute chose anormale, tout fait suspect à la gendarmerie ou à la police municipale. Mais qu'est-ce qu'une chose

anormale ? Une voiture qu'on ne connaît pas et qui passe plusieurs fois dans le quartier ; le camion de déménageur qui charge les meubles de mon voisin est-il bien programmé ?, ...

Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées isolées en cas de besoin.

COMMENT L'INTERVENTION SE MET-ELLE EN PLACE ?

Quand un voisin vigilant observe un fait suspect ou très inhabituel, il prévient par tout moyen de communication la gendarmerie ou la police municipale pour reporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins. Si vous souhaitez faire un signalement qui ne présente pas un caractère urgent, vous pouvez avertir le référent de secteur ou l'élu (M. PIMENTEL José), coordinateur du dispositif.

Le rôle des "Voisins Vigilants" se limite à avoir l'œil à de possibles déplacements anodins, à des renseignements, mais ils ne se substituent pas à la gendarmerie nationale ou à la police municipale.

Toutes les informations peuvent aussi, quand elles ne représentent pas un caractère urgent, être transmises à

l'élu référent du dispositif.

QUEL EST SON BUT ?

Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers, afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens, sur des déplacements ou comportements suspects, et ainsi de diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions.

L'idée est de bien se protéger les uns les autres.

Si vous souhaitez adhérer, vous pouvez communiquer au service de la mairie ou de la police municipale vos : Nom, Prénom, adresse mail et téléphone portable. Un autocollant vous sera remis que vous pourrez coller sur votre boîte aux lettres.

QUI PREVENIR ? :

Brigade de Gendarmerie d'Argelès sur mer, jusqu'à 18h : 04 68 81 03 96.

Le soir et la nuit : 17.

Police Municipale : 06 15 37 72 79.

Elu de permanence : 06 22 57 59 05.

OPERATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Ce dispositif est la suite logique de celui de voisin vigilant. Quand vous partez en vacances, vous pouvez signaler à la police municipale ou à la gendarmerie votre départ. Pendant votre absence des patrouilles seront effectuées pour vérifier les abords de votre domicile.

Pour vous inscrire, il vous faut remplir un formulaire que vous remettrez à l'accueil de la mairie. Ce document est soit téléchargeable sur le site internet de la Mairie (rubrique « **documents à télécharger** »), soit disponible à l'accueil. Un autocollant vous sera remis que vous pourrez coller sur votre boîte aux lettres.

LE DICRIM : QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le **D**ocument **d'**Information **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs. Il a été établi par le Maire, la commission sécurité en collaboration avec le cabinet MAYANE, professionnel de la gestion des risques. Il sera bientôt distribué dans chaque foyer.

PLUS PRECISEMENT :

- C'est un outil de communication à destination de la population du village. Il doit être accessible par tous, être examiné et conservé par la suite.

- C'est un document propre à la commune adapté à la nature des risques présents sur le territoire et personnalisé avec des photographies et des informations locales (historique des crues, témoignage d'un habitant...)

- Le DICRIM intègre les éléments clefs du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) tels que les moyens d'alerte et les consignes à appliquer.

POURQUOI ?

Toute commune est exposée à des risques naturels et technologiques (liés par exemple au transport de matières dangereuses sur les routes à proximité de notre village).

Ce document expose les risques, leurs conséquences et décrit la conduite à tenir et les consignes à appliquer en cas de crise.

Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

